

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 AVRIL 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2021.46

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 1er avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, 1 rue Jean Jaurès, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Patrick DUBLIN, M. Jean-Pierre JAMMES pouvoir à M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Mireille OVADIA pouvoir à Mme Monique PONS, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Marie CLAIREFOND.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ADMISSION EN NON-VALEUR

Exposé :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
 Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,
 Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
 Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de M. MUSARD, Huitième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 123,17 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 4579670512 dressée par le comptable public.

Exercice 2019

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
478/2019	33,53 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
605/2019	5,28 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
TOTAL	38,81 €		

Exercice 2020

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
844/2020	7,39 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
797/2020	17,53 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
992/2020	6,38 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
887/2020	19,13 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
TOTAL	50.43 €		

Exercice 2021

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
90/2021	33,93 €	CANTINE/CLAE	Education/Jeunesse
TOTAL	33.93 €		

Article 2 : Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
 031-213100225-20210408-08042021_46-DE
 Reçu le 15/04/2021
 Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
 ANDRE T. Maire,OU=élu,OU=
 0002 21310022500019,OU=MAI
 RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
 #0C144E545246522D323133313
 0303232353030303139aOu MAIR
 IE D'AUCAMVILLE,LE SAINT AL
 BAN CEDEX,C=FR
 14/04/2021

Document signé électroniquement



AUCAMVILLE